

flers Agglo

Direction de l'Aménagement

PLUI

Planche 4-1 du règlement graphique à l'échelle 1/5000
Caigny et Montilly nord

Zonage

Légende

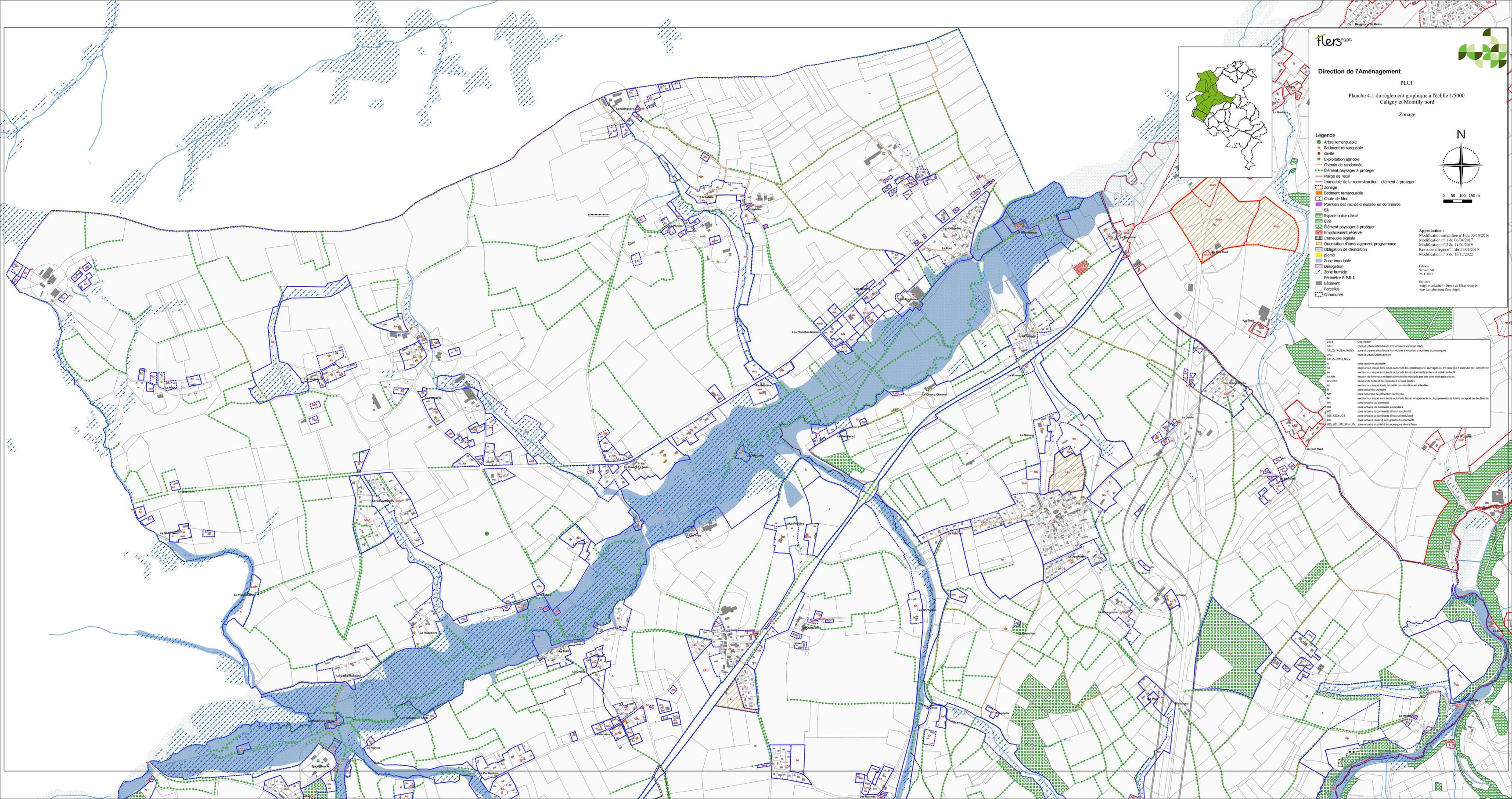
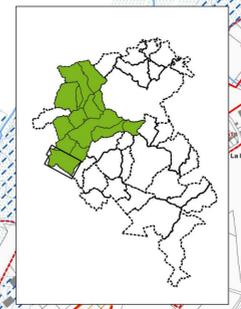
- Arbre remarquable
- Batiment remarquable
- Cavité
- Exploitation agricole
- Chemin de randonnée
- Élément paysager à protéger
- Marge de recul
- Immédiate de la reconstruction - élément à protéger
- Zonage
- Batiment remarquable
- Chute de bloc
- Maintien des rez-de-chaussée en commerce
- EA
- Espace boisé classé
- EBR
- Élément paysager à protéger
- Emplacement réservé
- Immédiate signalée
- Orientation d'aménagement programmée
- Obligation de démolition
- plomb
- Zone inondable
- Dérogation
- Zone humide
- Périmètre P.P.R.I.
- Bâtiment
- Parcelles
- Communes

0 50 100 150 m

Édition : Service SIG 26-1-2023

Approbation :
 Modification simplifiée n°1 du 06/10/2016
 Modification n°2 du 06/04/2017
 Modification n°3 du 11/04/2019
 Révision allégée n°1 du 11/04/2019
 Modification n°3 du 15/12/2022

Sources :
 -origines cadastre © Droits de FBat réservés
 -service urbanisme flers Agglo



Zone	Description
IAU	zone d'urbanisation future immédiate à vocation mixte
IAU2, IAU2N, IAU2S, IAU3	zone d'urbanisation future immédiate à vocation d'activités économiques
IAU4	zone d'urbanisation différée
IAU4Z, IAU4N, IAU4S	zone agricole protégée
PA	secteur sur lequel sont autorisés les constructions, ouvrages ou travaux liés à l'activité de la randonnée
PA/NB	secteur sur lequel sont autorisés les équipements extérieurs d'intérêt collectif
PA/NB/C	secteur de terrain et habitations isolés occupés par des lieux non agricoles
PA/NB/C/L	secteur de terrain et habitations isolés occupés par des lieux non agricoles
PA/NB/C/L	secteur sur lequel toute nouvelle construction est interdite
PN	zone naturelle ordinaire
PN*	zone naturelle de protection renforcée
PN*	secteur sur lequel sont autorisés les aménagements ou équipements de loisirs de sport ou de détente
UA	zone urbaine de centralité
UA*	zone urbaine de centralité associée
UC	zone urbaine à dominante d'habitat collectif
UC1, UC2, UC3	zone urbaine à dominante d'habitat individuel
UC4	zone urbaine réservée aux grands équipements
UC5, UC6, UC7, UC8, UC9	zone urbaine d'activités économiques diversifiées